

# Compte Rendu du Conseil Municipal de Tonquédec

## Séance du 9 mars 2015

L'an deux mil quinze, le 9 mars à 20 heures, le Conseil Municipal de la Commune de TONQUEDEC dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude LE BUZULIER, Maire.

Présents : Le Maire : M. Jean-Claude LE BUZULIER, les Adjointes : M. René AUFFRET, Mme Joëlle NICOLAS, M. Patrick LE BONNIEC, Mme Marie-Yvonne LE MOAL et les Conseillers Municipaux : Mme Marianne RICHARD, M. Christophe MORELLEC, Mme Julie DENMAT, Mme Magali MARY, Mme Maryline ROUCOULET, M. Tangi RUBIN, M. Louis LE RUE, M. Jack LE BRIS, Mme Florence STRUILLOU, M. Joël PHILIPPE.

Secrétaire de séance : Mme Marianne RICHARD

Date de la convocation : le 2 mars 2015

Date d'affichage : le 14 mars 2015

\*\*\*\*\*

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le procès-verbal de la séance précédente.

\*\*\*\*\*

### Présentation du Groupe La Poste et des Statistiques du Bureau de Poste de Tonquédec

Monsieur TOUPIN, Délégué aux Relations Territoriales pour les Côtes d'Armor du Groupe La Poste, présente les missions de service public que l'Etat, de par la loi, leur a demandé d'assurer. Il explique les statistiques du bureau de poste situé à Tonquédec.

Les plages d'ouverture aux publics sont de 14h00 à 16h45 les lundis, mardis, jeudis et vendredis. En moyenne, il y a entre 10 et 15 clients par demi-journée d'ouverture pour un nombre d'opération de 13 à 21.

Les opérations sont à 62% des envois de courrier, de colis, à 14% à des opérations de versement, à 8% à des retraits, 11% à des opérations diverses (ventes de carte téléphonique,...) et 5% des travaux internes.

Les nombres de clients et d'opérations sont en légère baisse (4,7 clients en 2010 contre 4 en 2013 et 6,1 opérations en 2010 contre 6 en 2013) pour un même volume d'heure d'ouverture.

Afin de continuer les services à la population, le Groupe La Poste envisage plusieurs propositions d'aménagement possibles des bureaux de poste dans les communes rurales comme à Tonquédec. Dans tous les cas, l'accord du Conseil Municipal est obligatoire. Les propositions sont :

- Une Agence Postale dans les locaux de la Mairie,
- Un Relais Postal dans un commerce de proximité,
- Un Facteur-Guichetier dans le bureau de poste actuel avec le même volume d'heure d'ouverture. Celui-ci ferait la tournée du matin sur un petit secteur adapté et ensuite ouvrirait le bureau et effectuerait les mêmes tâches qu'actuellement.

Au vue de tous les éléments et, aussi, pour ne pas prendre de décision trop rapidement, le Conseil souhaite ne pas délibérer immédiatement et prendre le temps de la réflexion. Toutefois, il s'oriente vers un facteur-guichetier qui serait la solution la plus appréciée que les deux autres proposées.

Le Conseil propose donc de soumettre cette question à l'ordre du jour du prochain conseil.

## **Délibération n°20150309-01 : Inventaire des Zones Humides sur la Commune de Tonquédec dans le secteur du Bassin versant du Guindy**

*Référence Nomenclature : DE1/2.1*

Un inventaire des zones humides a été réalisé sur le territoire de la commune par les techniciens du Syndicat mixte des bassins versants du Jaudy-Guindy-Bizien durant l'année 2013.

Cet inventaire a pour objectifs :

- D'identifier les zones humides afin de garantir leur préservation en application des orientations du SDAGE Loire Bretagne (Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux),
- Répondre à la demande du SAGE Argoat Trégor Goëlo (Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux),
- De permettre une identification officielle des zones humides et des cours d'eau permettant de mieux respecter la réglementation en vigueur (interdit de les remblayer, de les drainer ou de les imperméabiliser),
- De réaliser un diagnostic des zones humides afin d'établir un programme de travaux de restauration ainsi que des mesures d'aides à la gestion,

Les zones humides fonctionnelles et entretenues participent au stockage de l'eau ainsi qu'à l'amélioration de la qualité de l'eau et des milieux aquatiques du bassin versant du Guindy.

Cet inventaire a identifié 65,78 hectares de zones humides soit environ 8% du territoire de la commune sur le bassin versant du Guindy. Dans l'ensemble, elles sont préservées (30% en prairie et 42% en boisement naturel). Seul 7% sont en fonctionnement dégradé par une mise en culture.

Ce travail d'inventaire a été réalisé en concertation avec les exploitants agricoles et les élus de la commune durant le mois de juin 2013.

Deux réunions de présentation ont été réalisées en juin 2013 et novembre 2014 qui ont permis après des interventions sur le terrain de faire des petites modifications.

La carte a été consultable en mairie pendant un mois (décembre 2014 et janvier 2015) afin de recueillir les remarques des propriétaires et des habitants de la commune. Aucune remarque n'a été déposée.

### **Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité,**

**VALIDE** la carte et l'inventaire des zones humides fait par le Syndicat mixte des bassins versants du Jaudy-Guindy-Bizien et des cours d'eau en concertation avec les élus et les exploitants agricoles.

**INTEGRERA** cet inventaire et cette carte au nouveau document d'urbanisme.

## **Délibération n°20150309-02 : Adhésion à l'Association des Maires de France**

*Référence Nomenclature : DE1/1.4*

Monsieur le Maire informe les Conseillers municipaux de son souhait de faire adhérer la commune à l'Association des Maires de France. Cette adhésion permettra d'obtenir des informations sur les évolutions des actions des communes, les financements, les textes de loi, ...

Elle permettra aussi d'intégrer les actions communes pour revendiquer les droits des collectivités locales et des informations utiles dans tous les domaines d'actions.

La cotisation est calculée en fonction du nombre d'habitants soit pour notre commune une valeur de 0,159 euros par habitants. La cotisation sera de 179,83 euros.

**Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité,**

**DECIDE** d'adhérer à l'Association des Maires de France,  
**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le bulletin d'adhésion,  
**IMPUTE** la dépense au compte 6182 du budget commune 2015.

**Délibération n°20150903-03 : Modification du Contrat de Location, du règlement Intérieur, des états des lieux et des tarifs de la salle des fêtes**

*Référence Nomenclature : DE1/7.10*

Monsieur René AUFFRET informe les Conseillers Municipaux des modifications formulées par la Commission Salle Polyvalente concernant les contrats de location, le règlement intérieur, les états des lieux et les tarifs des locations. (Documents annexés)

Les tarifs sont revalorisés entre 5 et 10 euros suivant les locations demandées. Le chèque de caution de la salle est revalorisé à 600 euros incluant le local sécurisé avec le congélateur et celui du ménage à 150 euros pour créer une dynamique dans le nettoyage afin de permettre des états des lieux plus simple.

Les tarifs ont été revus à la hausse suite aux divers travaux d'amélioration du bâtiment permettant des utilisations très diversifiées mais ils restent, dans l'ensemble, très raisonnable.  
Ceux-ci seront effectifs à la date de publication de la délibération et sa réception par la Sous-Préfecture de Lannion.

Les lignes, location de la sono et chèque de caution sono, sont supprimées car inutilisées depuis un certain temps. La sono de la commune n'est utilisée que par la commune pour les cérémonies commémoratives ou certaines réunions publiques.

Les employés municipaux seront informés des directives à suivre dans le cadre de la mise en place de ces nouveaux contrats et des états des lieux. Des informations envers les usagers de la salle seront à transmettre dès la signature du contrat et a rappelé au moment de la prise des clés.

**Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité,**

**VALIDE** les nouveaux contrats de location de la salle des fêtes, le nouveau règlement intérieur, les nouveaux tarifs et les documents permettant d'effectuer les états des lieux à compter de la réception de la délibération de de ces annexes par la Sous-Préfecture de Lannion et l'affichage en Mairie,  
**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les nouveaux formulaires, et subsidiairement, les Adjoints au Maire.

**Délibération n°20150309-04 : Validation du Choix de l'Architecte dans le cadre de la MAPA pour la mission de diagnostic suivie ou non d'une mission de maitre d'œuvre pour la restauration de l'Eglise Saint Pierre**

*Référence Nomenclature : DE1/1.1*

Madame Joëlle NICOLAS informe les Conseillers Municipaux du choix de la Commission d'Appel d'Offre concernant l'appel à architecte demandé dans le cadre de la MAPA pour le diagnostic de restauration de l'Eglise Saint Pierre. La procédure a été ouverte par la publication de l'appel à candidature en date du 2 janvier 2015 dans les journaux locaux : Ouest France, le Télégramme ainsi que sur le site internet Mégalis Bretagne. La date limite de dépôt des candidatures était au 19 janvier 2015 à 16h00 en mairie.

La Commission d'Appel d'offre s'est réunie le 19 janvier à 18h00 pour ouvrir les plis et classer les candidatures. Il a été reçu 8 candidatures. Comme indiqué dans l'appel, 3 candidatures ont été retenues par la commission pour un entretien de présentation de leur dossier, le dépôt des offres financières et les délais d'intervention. Les 3 entreprises ont été reçues le jeudi 29 janvier au matin. La commission n'a pas pu choisir de candidat car les informations n'étaient pas complètes et les présentations des tarifs différents. Aussi, il a été demandé aux 3 candidats de transmettre les informations suivants une certaine présentation pour permettre une meilleure analyse des offres.

La commission s'est réunie le samedi 28 février pour choisir le candidat en fonction des éléments complémentaires.

Le candidat retenu est donc Monsieur Gilbert PETIBON Architecte DPLG de Plestin les Grèves car comme pour ses autres confrères, la présentation des travaux souhaités correspondait aux attentes de la commission. Mais son délai d'intervention était le plus court et ses tarifs les mieux disant à savoir 4500 euros HT pour la phase diagnostic, et 7500 euros HT option bureau d'études soit un montant total de 12000 euros HT.

### **Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité**

**VALIDE** le choix de la Commission d'Appel d'Offre concernant le candidat Monsieur Gilbert PETIBON Architecte DPLG de Plestin les Grèves,

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les documents concernant le résultat de l'appel à candidature pour le dossier MAPA diagnostic des travaux de restauration de l'Eglise Saint Pierre,

**IMPUTE** la dépense au compte 2031 du budget Commune Investissement 2015.

### **Délibération n°20150309-05 : Acquisition d'un four pour la salle des anciens dans la salle des fêtes**

*Référence Nomenclature : DE1/1.4*

Monsieur René AUFFRET informe les Conseillers municipaux d'un aménagement souhaité par la Commission Salle Polyvalente d'acheter et d'installer un petit four dans la salle des anciens permettant à chaque association qui le souhaite de pouvoir chauffer ou réchauffer des ingrédients sans pour cela louer la cuisine.

Plusieurs devis ont été demandés pour le même appareil Four Brant de 40 Litres et 2100 Watts :

- DARTY au prix de 199,99 euros TTC
- NIVET au prix de 198,00 euros TTC
- CONFORAMA au prix de 199,99 euros TTC

### **Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité,**

**CHOISIT** le devis de l'Entreprise NIVET au prix de 198,00 euros TTC,

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le devis présenté,

**IMPUTE** la dépense au compte 2188 du Budget Commune 2015.

### **Délibération n°20150309-06 : Acquisition de jardinières pour le fleurissement de la Commune**

*Référence Nomenclature : DE1/1.4*

Monsieur René AUFFRET informe les Conseillers Municipaux des achats souhaités par le Commission Fleurissement pour améliorer les contenants autour de la Mairie et permettre un meilleur fleurissement du Bâtiment.

Il y a 12 jardinières à changer :

- 3 vasques suspendues de 25 litres - 5 jardinières rectangulaires de 32 litres - 4 demi-vasques de 30 litres

Trois devis ont été demandés :

- Achat Public – Adéquat au prix de 1497,03 HT soit 1805,41 euros TTC
- Direct Collectivité au prix de 1727,00 HT soit 2072,40 euros TTC
- Sédi-Equipement au prix de 1399,00 HT soit 1747,20 euros TTC

## Le Conseil Municipal, après délibération, avec 2 Contre, 4 Abstentions et 9 Pour

- CHOISIT** le devis de l'Entreprise Sédi-Equipement au prix de 1747,20 euros TTC pour l'acquisition des 12 jardinières à changer,  
**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le devis présenté,  
**IMPUTE** la dépense au compte 2188 du Budget Commune 2015.

### Délibération n°20150309-07 : Achat d'un jeu de cour pour l'école

*Référence Nomenclature : DE1/I.4*

Monsieur René AUFFRET informe les Conseillers Municipaux de l'obligation que la commune a eu d'enlever le jeu « Toboggan-escalade » de la cour de l'école suite au contrôle de sécurité réglementaire. La commission école a étudié les divers jeux qui pouvaient être installé suivant les souhaits des enseignantes. L'Amicale Laïque a souhaité participer à l'acquisition de ce nouveau jeu au vu des résultats positifs des années passées.

Il a été demandé plusieurs devis pour le même jeu, à savoir une structure comprenant un mur d'escalade, un toboggan, un filet vertical, une perche de pompier et les systèmes de protection. Dimensions de 4,05 x 1,45 soit une surface d'impact de 32 m².

- L'Entreprise JPP équipement pour 2 511,06 euros TTC
- L'Entreprise Altrad Diffusion pour 2 462,40 euros TTC

## Le Conseil Municipal, après délibération, avec 1 Abstention et 14 Pour

- CHOISIT** le devis présenté par l'Entreprise Altrad Diffusion au prix de 2 462,40 euros TTC,  
**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le devis,  
**IMPUTE** la dépense au compte 2318 Aménagement aire de jeux école au Budget Commune 2015.

*Remarque : Mme Florence STRUILLOU ne comprend pas pourquoi l'Amicale Laïque participe au financement du jeu. Les aménagements de l'école doivent être financés par la commune. Monsieur le Maire précise que c'est une demande de l'Amicale de financer ce jeu et que la somme sera déduite de leur subvention 2015.*

### Informations Diverses

#### 1) Travaux sur les Routes Départementales

Concernant la RD du bourg de Tonquédec au carrefour avec la route de Pluzunet : Monsieur le Maire informe les Conseillers Municipaux de la réfection de cette route pendant l'année 2015. L'intégralité de la réfection soit 2,1 klm a été budgétisée et prévue dans les interventions du Département.

Concernant la RD de l'entrée direction Lannion jusqu'au niveau du calvaire : Monsieur le Maire indique qu'un nouveau revêtement va être installé par le Département et des marquages au sol vont être réalisés pour faire ralentir la vitesse.

*Monsieur Joël PHILIPPE demande à ce que ces travaux soient signalés au Syndicat d'eau afin de contrôler les canalisations avant de faire un nouveau bitume.*

\*\*\*\*\*

Aucune autre question n'est soumise, l'ordre du jour étant épuisé, le Conseil est clos à 23h30.